

PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES

Crédit Agricole CIB (Succursale du Canada) est consciente qu'une communication étroite et efficace contribue autant au développement d'une saine relation commerciale que le font des produits et des services de qualité. C'est dans cet esprit que nous vous invitons à communiquer avec votre chargé de relation pour toute question touchant les services reçus.

Si vous êtes toutefois insatisfait de l'un de nos produits ou services, ou pour toute plainte ou réclamation, vous pouvez fournir toute information pertinente à votre plainte directement à l'Officier de conformité:

M. Stanley Desgrottes
Directeur de la Conformité
Téléphone: 514-982-6241
700, Boul. René-Lévesque Ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H3B 1X8
Courriel: stanley.desgrottes@ca-cib.com

Crédit Agricole CIB (Succursale du Canada) veillera à examiner et résoudre votre plainte à votre satisfaction dans les 56 jours suivant sa réception.

Nous sommes confiants que vous obtiendrez, par l'intermédiaire de nos ressources internes, un règlement satisfaisant. Malheureusement, s'il advenait qu'un différend demeure, vous pouvez communiquer avec l'Ombudsman bancaire canadien par l'un des moyens suivants:

Ombudsman des services bancaires et d'investissement
Téléphone: 1-888-451-4519
20, rue Queen Ouest
Bureau 2400, C.P. 8
Toronto (Ontario) M5H 3R3
Courriel: ombudsman@obsi.ca
Télécopieur: 1-888-422-2865
Site Web: <http://www.obsi.ca>

Vous pouvez également contacter en tout temps:

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Téléphone: 1 (866) 461-2232
427, avenue Laurier Avenue Ouest, 5^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y2
Email: info@fcac-acfc.gc.ca
Site Web: <http://www.fcac-acfc.gc.ca>

AVIS RELATIF AUX DÉPÔTS

Crédit Agricole CIB (Succursale du Canada) n'accepte pas de dépôts au Canada et elle n'est pas une institution membre du Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

